

1. Informez-vous sur les espèces problématiques !

2. Annoncez les cas !

Via l'application de localisation «InvasivApp» ou au Triage forestier du Vallon qui est également présent pour vous épauler en cas de besoin.

3. Intervenez le plus tôt possible !

Plus les plantes sont nombreuses, plus les contraintes sont importantes et plus il est difficile et coûteux de les éliminer. Afin de limiter la propagation, il est primordial d'intervenir avant la floraison.

4. Supprimez les plantes !

Une plante mature peut disséminer une grande quantité de graines aux alentours et se propager rapidement. Si la plante a déjà fleuri, couper les fleurs puis les évacuer (ordures ménagères / Uto).

5. Contrôlez et empêchez la recolonisation !

S'assurer de l'absence de repousses (rejets, jeunes plantules) sur plusieurs années.

Plus d'informations:

Etat du Valais: www.vs.ch/web/sfcep/plantes-envahissantes
 Info flora: www.infoflora.ch (sections «Néophytes» et «Carnet néophytes»)
 Triage forestier du Vallon: info@trivallon.ch / 027 458 22 28



Gaillet jaune

Privilégiez les espèces indigènes pour embellir vos jardins !



Amélanchier



MERCI POUR VOTRE PRÉCIEUSE AIDE



NÉOPHYTES ENVAHISSANTES

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?
 COMMENT LUTTER ?



Séneçon du Cap



Buddleia de David



Impatiente glanduleuse

Le triage forestier du Vallon désire agir contre les plantes exotiques envahissantes présentes sur l'ensemble de son territoire. Par ce dépliant, nous souhaitons vous sensibiliser au problème et solliciter votre aide afin de lutter contre la propagation des espèces les plus problématiques.

GÉNÉRALITÉS

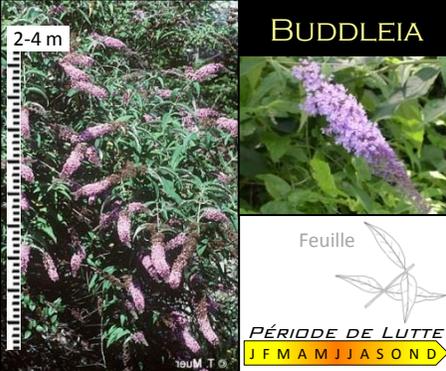
Les **néophytes envahissantes** sont des **plantes non-indigènes** (provenant d'une autre région géographique), qui réussissent à **s'établir** dans la nature et à **se répandre massivement aux dépens de la flore locale**. Elles se révèlent être de réels dangers pour la santé, la sécurité, l'agriculture et la biodiversité.

Plusieurs de ces plantes problématiques ont été introduites comme **plantes ornementales** et peuplent encore les jardins privés. Merci de nous aider à lutter contre leur propagation. **Contrôlez vos jardins.**

Toutes les espèces présentées ici figurent sur la **liste noire des plantes exotiques envahissantes** et plusieurs sont également interdites en Suisse selon l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE).

2-4 m

BUDDLEIA



Feuille

PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

EXPANSION RAPIDE
TRÈS FORTE CONCURRENCE À LA FLORE LOCALE

LUTTE:

- Couper l'arbre et dessoucher
- Couper les fleurs avant maturité des graines, évacuer (ordures ménagères / Uto)

2-3 m

RENOUÉE DU JAPON



PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

EVINCE LES ESPÈCES INDIGÈNES
FAVORISE L'ÉROSION DES BERGES

LUTTE:

- 5 à 6 fauches (avec une faux)
- **Tout** incinérer (ordures ménagères / Uto)
- Informer le triage Forestier du Vallon

2-4 m

BERCE DU CAUCASE



Manipuler avec précaution

PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

EVINCE LES ESPÈCES INDIGÈNES
PROVOQUE DE GRAVES BRÛLURES (SÈVE)

LUTTE:

- Porter gants et manches longues
- Sectionner les racines à 15 cm
- Couper les fleurs avant maturité des graines, évacuer (ordures ménagères / Uto)

0.5-1.5 m

SOLIDAGE DU CANADA



PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

EXPANSION RAPIDE
TRÈS FORTE CONCURRENCE POUR LA FLORE LOCALE

LUTTE:

- Arracher avec le maximum de racine avant la floraison (plantes isolées)
- Faucher 2x avant floraison (grandes populations)

30 m

AILANTE



Les feuilles dégagent une odeur de cacahuète rance

PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

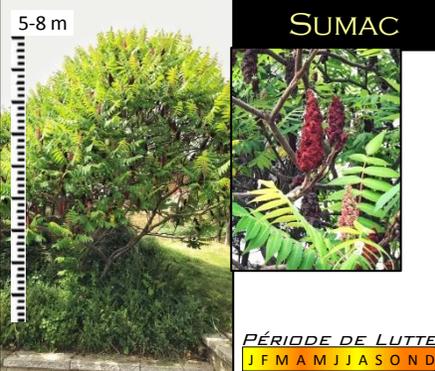
ENDOMMAGE LES INFRASTRUCTURES
PROVOQUE DES IRRITATIONS

LUTTE:

- Petits individus: couper
- Éliminer régulièrement les rejets
- Grands individus: informer le triage Forestier du Vallon

5-8 m

SUMAC



PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

ENDOMMAGE LES INFRASTRUCTURES
EXPANSION RAPIDE

LUTTE:

- Petits individus: couper
- Éliminer régulièrement les rejets
- Grands individus: informer le triage Forestier du Vallon